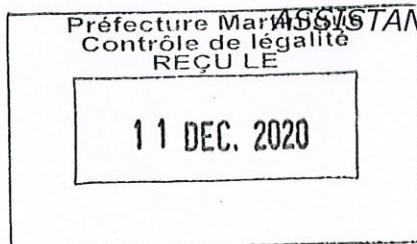




## EXTRAIT N°77/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020**

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p> <p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p> <p>33</p>	<p><b>PRESENTS</b> : <u>Adjoint</u>s : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p>
<p>En début de séance :</p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p>	<p><u>Conseillers municipaux</u> : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.</p>
<p><b>En cours de Séance :</b></p> <p>Présents 26</p> <p>Procurations 3</p> <p>Absents 4</p> <p>Excusés 0</p>	<p><b>ABSENTS EXCUSES</b> : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</p> <p><b>ABSENTS NON EXCUSES</b> : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</p>



**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA VILLE - EXERCICE 2020

Le maire expose :

La présente décision modificative permet à la Ville d'inscrire les crédits nécessaires pour faire face à ses engagements.

La section de fonctionnement et d'investissement sont ainsi modifiées, tant en recettes qu'en dépenses.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget 2020 suivante :

### 1. La section de fonctionnement :

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- **108 582€ au chapitre 011** (charges à caractère général) correspondant à : l'apurement des rattachements 2019 de 130 000€ (opération comptable prévue par la nomenclature M14) et un prélèvement de 21 418€ pour le chapitre 67 détaillé ci-dessous.
- **- 90 501€ au chapitre 67** (charges exceptionnelles) correspondant à :  
21 418€ pour permettre de passer les écritures comptables de régularisation demandées par la trésorerie et un prélèvement de 111 919€ pour le chapitre 042 détaillé ci-dessous.
- **111 919€ au chapitre 042** (opérations d'ordre entre section) correspondant à :  
la reprise sur la quote-part de la subvention d'équipement suite à une réimputation du 1332 vers le 1342.

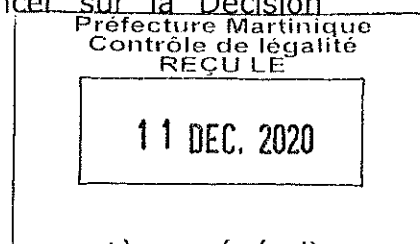
Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- **130 000€ au chapitre 77** (produits exceptionnels) correspondant à :  
la contrepartie en recette des apurements de rattachements 2019 du chapitre 011 (écriture comptable prévue par la M14).

### 2. La section d'investissement :

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- **- 5 000€ au chapitre 21** (immobilisations corporelles) correspondant à :  
un prélèvement pour le chapitre 26 détaillé ci-dessous.
- **5 000€ au chapitre 26** (participations et créances rattachées à des participations) correspondant à : l'acquisition de 50 actions pour permettre l'adhésion de la Ville à la SPL (Société Publique Locale) Martinique Aménagement et Equipement.



Les recettes et les dépenses s'équilibrent ainsi pour un total de **130 000€** en section de fonctionnement et un total de **0€** en section d'investissement.

---

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 du Budget 2020 telle que proposée.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1<sup>er</sup> Adjoint

Claude ADELE

